

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/58  Paraphe : <i>FS</i>
<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE</b> <i>Délibération n° DC2013/48</i>	

**Nombre de membres :**

En exercice : 126

Présents : 75

Votants : 82 (Dont 7 pouvoirs)

**POUR : 82 (100 %)**

**CONTRE : 0 (0%)**

**ABSTENTION : 0 (0%)**

**ARRIVÉ le**  
**10 JUIL. 2013**  
 Sous-Préfecture de Vouziers

Le trois juillet deux mille treize, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 26/06/2013

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** *Mesdames* Dominique ARNOULD ; Josette BESTEL ; Marie-Ange BROUILLON ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Marie-Hélène DEVER ; Nadine DIDIER ; Béatrice FABRITIUS ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Françoise PERONNE ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Régis ANDRE ; Jean-Pol ARNOULT ; Tony BESANCON ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Patrick BROUILLON ; René BRUAUX ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Emmanuel CARRE ; Bruno CHARBONNIER ; Michel COLIN ; Frédéric Courvoisier-Clément ; Gérard DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Pascal DELANDHUY ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Jean-Noël GARREZ ; Christophe GIOT ; Bernard GIRONDELLOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Pierre GUERY ; Philippe HENRY ; Hervé LAHOTTE ; Francis LAUNOY ; Guy LECLERCQ ; Denis LEFORT ; Jean-Pierre LELARGE ; Eric LETINOIS ; Jean-Marc LOUIS ; Daniel MAILLARD ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; André OUDIN ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; André POULAIN ; Thierry RENAUX ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Wilfried TARNOWSKI ; Gildas THIEBAULT ; Bruno VALET ; Bernard WISNIEWSKI.

**Représentés :** Madame Patricia BRISSOT donne pouvoir de vote à Monsieur J.C. ETIENNE ; Madame Ghislaine GATE donne pouvoir de vote à Madame Gh. JACQUET ; Madame Marie-Hélène MOREAU donne pouvoir de vote à Madame Ch. PETITJEAN ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur F. SIGNORET ; Monsieur Luc DECORNE donne pouvoir de vote à Monsieur J.P. BOUILLEAUX ; Monsieur Michel MAYEUX donne pouvoir de vote à Monsieur A. POULAIN ; Monsieur Francis POTRON donne pouvoir de vote à Monsieur F. MATHIAS.

**OBJET : PISCINE COMMUNAUTAIRE**  
**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Vu la délibération n°DC2013/30 du Conseil de Communauté en date du 27/05/13 validant notamment le plan de financement prévisionnel de la piscine communautaire ;

Considérant que des crédits sur l'enveloppe Pôle d'Excellence Rurale ont été réservés pour la construction de locaux administratifs et que ce projet ne sera pas réalisé cette année ;

Considérant que les services de l'Etat permettent de réaffecter ces crédits d'un montant de 100 000 euros au projet Piscine.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté MODIFIE le plan de financement prévisionnel de la façon suivante :

.../...

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2013/48 du 03/07/2013

Coût d'opération	
Elément de l'opération	Coût HT
Achat Terrain	427 000,00 €
Archéologie préventive	22 500,00 €
Construction de la piscine (actu à +5%)	5 609 006,00 €
AMO	129 650,00 €
Maîtrise d'œuvre (12%)	722 228,00 €
OPC	80 000,00 €
SPS	50 000,00 €
Ingénierie environnementale	110 000,00 €
Rémunérations candidats	44 000,00 €
Récapitulatif total des dépenses	
Immobilier (terrain + bâtiment)	449 500,00 €
Piscine	6 744 884,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 194 384,00 €</b>

Plan de financement affecté au Pôle d'Excellence Rural

Poste de dépenses	PF HT	Dépenses éligibles
Terrain	427 000 €	427 000 €
Archéologie	22 500 €	22 500 €
Etudes et MO	1 091 878 €	152 500 €
Travaux	5 609 006 €	1 525 000 €
Frais divers	44 000 €	18 052 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 194 384 €</b>	<b>2 145 052 €</b>

Le financement obtenu au titre du Pôle d'Excellence Rurale est porté à 350 000 € sur une assiette éligible de 2 145 052 € TTC,

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le

10 JUL. 2013